



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 17 juin 2021 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Présidence de Monsieur Pierre Roth, Président

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du dernier procès-verbal
3. Lettres et pétitions
4. Communications municipales
5. Comptes 2020
 - a. Présentation
 - b. Préavis-rapport
 - c. Rapport de la commission de Gestion
 - d. Décision
6. Legs de M. Rudolf Fontanellaz
 - a. Présentation
 - b. Préavis
 - c. Rapport de la commission des Finances
 - d. Décision
7. Crédit budgétaire complémentaire – réfection de l'Hôtel de Ville
 - a. Présentation
 - b. Préavis
 - c. Rapport de la commission des Finances
 - d. Décision
8. Crédit budgétaire complémentaire – réfection de la berge au port de Cudrefin
 - a. Présentation
 - b. Préavis
 - c. Rapport de la commission des Finances
 - d. Décision
9. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h15

1. Appel

Présents : 23 membres

Excusés : Alain Bonny, Joël Bonny, Dominique Bréa, Christian Richard, Pascal Huguenin, Maurizio Piazza, Samuel Glauser, Marc Buthey, Raphaël Sémon

Absent : Mireille Mesquita

Le Conseil peut siéger valablement.

2. Adoption du dernier procès-verbal

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV du 25 mars 2021 est accepté à l'unanimité.

3. Lettres et pétitions

Aucune lettre ni pétition



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 17 juin 2021 à 20h15 à la Halle Polyvalente

4. Communications municipales

Thierry Schneider

Aucune communication

Hans Peter Haerberli

- Réponse à Isabelle Beck : le débit de la source de Champmartin était de 35 litres/minutes en 1994, et de 10 litres/minutes en 2018. En 2020, 6'000 m³ d'eau ont été achetés à l'ABV et 6'400 m³ ont été utilisés à Champmartin.
- Présentation du nouvel hangar de la déchetterie et de la barrière qui sera inaugurée le 19 juin 2021. Cette dernière est programmée pour laisser entrer 10 voitures à la fois. Il ne sera plus possible de rentrer par la sortie.

Nicole Reichenbach

- Présentation des nouveaux panneaux d'interdiction aux chiens, paddles et wakeboards posés à la plage et du totem « voile » indiquant l'endroit où il est autorisé de faire du paddle et autres sports aquatiques. Pierre Roth, Président, demande si un nettoyage de la rampe de départ des paddles est prévu car elle est parfois dangereuse ou très sale dû aux déjections des cygnes et autres canards. Nicole Reichenbach en prend note.
- Présentation de la réfection de la berge du port.

Richard Emmenegger

- Remercie chaque conseiller pour la confiance témoignée lors de son élection et va tout faire pour qu'il soit agréable de vivre à Cudrefin. Remercie également ses collègues sortants. De nombreux projets sont sur les rails et seront poursuivis avec la nouvelle Municipalité et le soutien du Conseil Communal.

Anne-Lise Stritt

- Présentation du reboisement de « La Tuillère ». Le groupement forestier a décidé de laisser l'ancien bois sur place afin d'éviter des ornières et pour privilégier la biodiversité.
- Le groupement forestier a soumis un projet de valorisation de 3 zones humides et d'un ilot de sénescence* à la Municipalité qui l'a accepté. S'il y a un quelconque problème, le garde forestier pourra toujours intervenir. Deux des trois zones humides sont faites. Elles favoriseront la copulation du crapaud « sonneur à ventre jaune ».

** zone volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la nature jusqu'à l'effondrement complet des arbres et reprise du cycle sylvigénétique*

5. Comptes 2020

a. Présentation par Hans Peter Haerberli

Le total des charges s'élève à CHF 9'326'407.77 alors que celui des revenus est à CHF 9'334'168.01. Après divers amortissements et attributions à des fonds de réserve, l'excédent de produits s'élève à CHF 7'760.24. L'état des dettes au 31.12.2019 est de CHF 9'769'900.00.

Brigitte Burri, boursière communale, descend en salle afin de répondre aux questions.

Questions des conseillers : *Aucune question n'a été posée sur les comptes 2020*

b. Préavis reçu avec les convocations.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 17 juin 2021 à 20h15 à la Halle Polyvalente

- c. Lecture du rapport de la commission de Gestion (ci-après COGE) par Pascal Maeder.
La COGE propose au Conseil d'accepter les comptes 2020 et d'en donner décharge à la Municipalité.
- d. Décision : Les comptes 2020 sont acceptés à l'unanimité.

6. Legs de M. Rudolf Fontanellaz

- a. Présentation par Hans-Peter Haerberli.
- b. Préavis reçu avec les convocations.
- c. Lecture du rapport de la commission des Finances (ci-après COFI) par Didier Gattlen.
La COFI propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté afin de ne pas retarder le projet.

Pierre Hauser est contre l'utilisation de ce fonds car la Municipalité ne respecte pas les volontés du légataire. Le souci d'éviter des intérêts négatifs est justifié, cependant la vente des papiers valeurs ne génère pas d'intérêts négatifs. Comme je l'ai déjà relevé lors d'un précédent Conseil, nous n'avons pas besoin d'un bâtiment rond qui va nous coûter 5 à 7 % de plus et nous avons dépensé CHF 230'000.- pour une étude qui avait déjà été faite lors de la réalisation du collège et de sa possibilité d'agrandissement. Je ne veux pas rentrer en matière concernant la route d'accès à l'école et l'accueil qui va coûter 1 million pour une longueur de 300 m.

Hans-Peter Haerberli : La route d'accès va partir de la Route de Neuchâtel et aller jusqu'au Ranch où il y aura un rondpoint pour faire demi-tour. Elle sera élargie et équipée en électricité, eau, eaux usées et arrêt de bus.

Brigitte Burri : Les intérêts négatifs ne sont pas l'unique raison pour l'utilisation de ce fonds. La Commune ne peut pas dépasser le plafond d'endettement de 18 millions. Si l'on n'utilise pas le legs pour la construction de ce bâtiment, cela nous laissera moins de marge financière et retardera les autres projets.

Pierre Hauser : Alors pourquoi dépenser 5 à 7 % de plus si l'on ne veut pas dépasser le plafond d'endettement ?

Richard Emmenegger : Le bâtiment rond est très beau et a été accepté par le Conseil. Les offres chiffrées pour le bâtiment vont arriver et seront présentées au Conseil.

Fabrice Schneiter relève que le sujet est le financement de ce bâtiment et non sa forme.

Thierry Schneiter : Le souhait de la Municipalité sortante est de laisser à la nouvelle Municipalité une marge de manœuvre sur les futurs projets. On a envie de développer et rendre le village attractif. L'utilisation de ce leg est la dernière solution envisagée par la Municipalité pour le financement de ce bâtiment.

- d. Décision : La disposition du fonds « Fontanellaz » pour le financement d'une partie de la construction du bâtiment destiné à abriter l'accueil préscolaire et parascolaire est acceptée avec 9 voix, 4 refus et 9 abstentions.

7. Crédit budgétaire complémentaire – réfection de l'Hôtel de Ville

- a. Présentation par Richard Emmenegger.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 17 juin 2021 à 20h15 à la Halle Polyvalente

- b. Préavis reçu avec les convocations.
- c. Lecture du rapport de la commission des Finances (ci-après COFI) par Didier Gattlen.
La COFI propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Pierre-Alain Beck : Si nous refusons, qui va payer ? Pierre Roth : Il s'agit de dépenses extraordinaires. En début de législature le Conseil a octroyé à la Municipalité le droit d'engager des dépenses extraordinaires jusqu'à CHF 50'000.- par cas. Si nous refusons la facture sera payée de toute manière et le seul risque est de créer une situation conflictuelle entre la Municipalité et le Conseil.

Thierry Schneiter : Comme Richard Emmenegger l'a relevé, nous nous sommes retrouvés devant plusieurs imprévus lors des rénovations et nous avons également profité de la période de fermeture forcée liée au Covid pour remettre les locaux en état.

- d. Décision : Le crédit budgétaire complémentaire est accepté avec 17 voix, 2 refus et 3 abstentions.

Richard Emmenegger remercie les conseillers pour leur décision.

8. Crédit budgétaire complémentaire – réfection de la berge au port de Cudrefin

- a. Présentation par Nicole Reichenbach.
- b. Préavis reçu avec les convocations.
- c. Lecture du rapport de la commission des Finances (ci-après COFI) par Roland Pfister.
La COFI émet un avis négatif pour le préavis tel que présenté.

Melinda Beck demande s'il n'est vraiment pas possible que l'entreprise qui a fait les travaux prenne à sa charge une partie des dommages occasionnés. Nicole Reichenbach explique que dans tous les cas nous aurions dû faire ces travaux à un moment donné.

- d. Décision : Le crédit budgétaire est accepté avec 10 voix, 5 refus et 7 abstentions.

Nicole Reichenbach remercie les conseillers de leur confiance.

9. Divers

Didier Gattlen : Un investissement a été fait pour la piste cyclable le long de la Route de Neuchâtel et beaucoup de cyclistes ne l'utilisent pas. Est-ce que le nouveau Municipal en charge de ce dicastère peut trouver une solution ?

Pierre Roth : Il s'agit avant tout de l'éducation des gens.

Thierry Schneiter : Tout à fait d'accord et c'est le cas à d'autres endroits également. Ce problème a déjà été soulevé. Notre signalisation est bien faite et, à moins de poster des personnes sur la route pour le contrôle de l'utilisation de la piste cyclable, il n'y a pas d'autre solution.

Pierre-Alain Beck : Dans l'ordonnance sur les amendes d'ordre, la police peut amender de CHF 5.- les cyclistes qui n'utilisent pas la piste cyclable.

Pascal Maeder propose que la route reste pour les véhicules et vélos avec des dimensions correctes et les trottoirs pour les piétons.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 17 juin 2021 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Didier Gattlen : Est-il possible de valoriser le parking du port et retracer les places de parc ? Les gens se parquent mal et nous perdons de l'argent. Richard Emmenegger : Il a été discuté de faire quelques modifications, j'en prends note.

Didier Gattlen : Est-il possible de mettre à jour le site internet de Cudrefin, car il y a beaucoup de rapports non disponibles.

Pierre Hauser relève que les horaires de la déchetterie sur la benne poubelle au camping sont erronés. Hans-Peter Haeberli va les faire corriger.

Thierry Schneiter remercie ses collègues de la Municipalité pour la bonne entente et la facilité de discussion. Il a passé de très bons moments, beaucoup de choses ont été accomplies avec leur soutien. Il remercie également les Conseillers pour cette législature compliquée et inédite avec le décès du syndic et la période « Covid ». Merci du soutien accordé qui m'a motivé à avancer. Il souhaite tout de bon aux Conseillers et « Vive Cudrefin ».

Hans-Peter Haeberli a préparé un petit mot relatant ses 15 ans au sein de la Municipalité. Son but était d'amener des idées et d'améliorer la vie du village. En étant un enfant de Cudrefin, il a été plus facile de se faire accepter et de connaître les lieux-dits et sobriquets des citoyens. En 2006 commençait un projet de STEP entre les cantons de Bern, Neuchâtel, Fribourg et Vaud à Morat qui s'est transformé en projet de raccordement à Neuchâtel arrêté par une seule personne. Le projet avance aujourd'hui à grands pas et devrait voir le jour à Saint-Aubin en 2030. Il remercie ses collègues de la Municipalité, le bureau, la voirie et sa famille pour leur soutien.

Nicole Reichenbach : 5 ans de plaisir avec des hauts et des bas, des projets qui durent, comme la berge du camping. Il y a eu de beaux projets au port et au camping et toujours une belle entente et collaboration avec le bureau et le camping.

Anne-Lise Stritt : Ces 5 années ont été intensives et ont vite passé. J'ai beaucoup appris et remercie le Conseil communal pour ces années passées à travailler ensemble ainsi que la Municipalité et le bureau.

Pierre Roth :

- Le présent PV sera envoyé par e-mail pour validation jusqu'au 29 juin 2021, EOB.
- Un apéritif offert par Melinda et moi-même vous attend.
- Souhaite le meilleur à chaque Conseiller et les remercie pour ces 5 ans de législature.

La séance est levée à 22h.

Le Président

Pierre Roth



La Secrétaire

Melinda Beck